

XXVIIe Colloque de la Laïcité 7 mars 2015 - Château du Karreveld

QUELLES EXIGENCES LAÏQUES POUR L'ÉCOLE DEMAIN ?

**Rassembler toutes les écoles
financées par les budgets publics
en un seul réseau public
d'écoles autonomes**

Pierre SPEHL, Président du CEDEP

www.cedep.be

Le CEDEP est constitué de 13 associations :

- **AAEO** (Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel),
- **ADEO** (Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel),
- **AESF** (Association des Enseignants Socialistes de la Communauté française de Belgique),
- **A.Pr.Br.** (Association des Professeurs issus de l'ULB),
- **CGSP-Enseignement** (Centrale Générale des Services Publics),
- **CAL** (Centre d'Action Laïque),
- **CECR** (Centre d'Etudes Charles Rogier),
- **CEMEA** (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active),
- **CPEONS** (Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné),
- **FAML** (Fédération des Amis de la Morale Laïque),
- **FAPEO** (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel),
- **LEEP** (Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente),
- **SLFP-Enseignement** (Syndicat Libre de la Fonction Publique).

Le CEDEP prend toutes ses décisions à l'unanimité.

INTRODUCTION

CONSTATS :

- le taux moyen de redoublement d'élèves reste anormalement élevé
- la concurrence entre écoles aboutit au contraire au cloisonnement et à la dispersion des moyens
- le niveau moyen des élèves de tous les réseaux d'enseignement en FWB reste anormalement bas

Le CEDEP veut rompre avec les demi-mesures, et propose une vision d'ensemble, un projet de réforme global, concret, ambitieux, mobilisateur et à long terme, pour

- transformer radicalement les méthodes pédagogiques
- remplacer l'esprit de compétition et de sélection par l'esprit de coopération visant l'excellence pour tous
- mettre en commun les ressources humaines et matérielles

Le CEDEP fait 18 propositions réparties en 3 thèmes : **réorienter, unifier, transformer**

Fruit d'un travail collectif, c'est un ensemble cohérent et indissociable.

Il est faisable, puisque d'autres pays, partant des mêmes constats, ont réussi à le faire.

RÉORIENTER : remplacer la peur de l'échec par la soif d'apprendre

1. un enseignement adapté aux élèves
2. un dépistage précoce des difficultés
3. la suppression progressive du redoublement
4. une remédiation personnalisée
5. un soutien spécifique aux élèves qui maîtrisent insuffisamment le français
6. une évaluation positive
7. un véritable tronc commun jusqu'à la fin du 1^{er} degré, prolongé progressivement jusqu'à la fin du 2^{ème} degré
8. un enseignement efficace d'une 2^{ème} langue
9. une valorisation de l'enseignement professionnel

10. Une gratuité totale

L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans implique :

- d'offrir gratuitement l'accès à l'enseignement à l'ensemble de la population,
- un financement public complet, et par conséquent
- l'organisation et le contrôle par les pouvoirs publics.

La gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire doit s'étendre à toutes les prestations auxquelles chaque enfant doit avoir accès quelle que soit son origine sociale.

Leur financement public doit éviter toute **discrimination** par rapport aux enfants qui n'y ont actuellement **pas accès** parce que leurs parents n'en ont **pas les moyens**.

11. Une large autonomie des écoles et des enseignants

Mieux distribuer les rôles (principe de subsidiarité) :

- autorité de tutelle : objectifs, contraintes, évaluations
- responsables et acteurs scolaires : choix des pratiques et méthodes pédagogiques, gestion de proximité (pédagogique / administrative)

Le principe de concurrence n'a guère de sens lorsqu'il s'agit d'élever tout enfant au maximum de ses potentialités quelle que soit son école.

- remplacer l'esprit de **compétition** et de **sélection** par un esprit de **coopération** entre élèves, enseignants et écoles

La concurrence paralyse au lieu de stimuler

Ce qui stimule, ce sont les enfants

12. Un enseignement neutre

Il existe aujourd'hui un large consensus en FWB sur les valeurs humanistes qui fondent et animent le système éducatif.

Pourquoi ne pas abolir le caractère confessionnel de l'enseignement privé au profit des principes de neutralité imposés à l'enseignement officiel ?

L'adhésion volontaire de l'ensemble des écoles subventionnées aux principes de la neutralité permettrait

- une **simplification radicale** du système scolaire,
- une **harmonisation de l'offre** d'enseignement et
- une **nouvelle répartition des rôles**
 - entre la FWB, autorité responsable du système éducatif et de son financement, et
 - les pouvoirs organisateurs, responsables de l'exécution des missions de leurs écoles.

Proposition d'un cours commun

« Education philosophique, éthique et citoyenne »

1. « *le CEDEP revendique un renforcement de la formation citoyenne, **destinée à tous les élèves**, qui se fonde sur une approche philosophique et sur une connaissance historique des religions et des mouvements de pensée non confessionnels permettant aux élèves d'exercer librement leur esprit critique. »*
(communiqué de presse du 27 avril 2012)

2. la fréquentation des cours de religion et de morale actuels devrait devenir **facultative** pour les élèves, ces cours restant obligatoirement organisés par les écoles officielles en fonction des demandes, conformément à la Constitution.

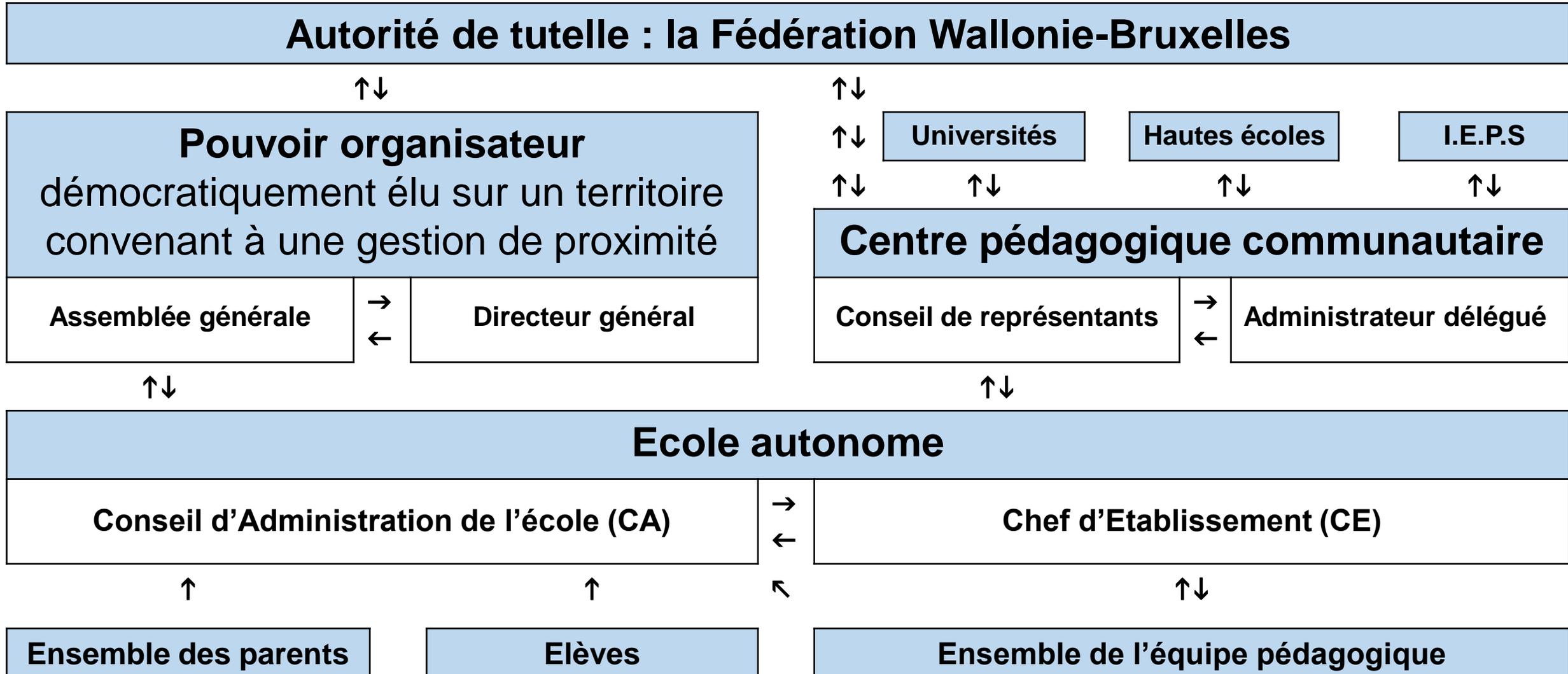
13. Un réseau unifié

Le CEDEP propose d'unifier les réseaux selon quatre principes :

1. la FWB **fixe** les objectifs et **délègue** leur réalisation ;
2. le système éducatif s'organise en **3 niveaux** - écoles autonomes, pouvoirs organisateurs, FWB - avec des compétences clairement distinctes et complémentaires ;
3. chaque niveau est représenté aux niveaux supérieurs et les niveaux supérieurs évaluent les niveaux subordonnés ;
4. à chaque niveau, le système est géré par des gestionnaires sous mandat à durée déterminée et renouvelable, dont l'action est contrôlée par des conseils composés de représentants élus.

UNIFIER : rassembler toutes les écoles dans un réseau unique de service public

Schéma proposé



UNIFIER : rassembler toutes les écoles dans un réseau unique de service public

Un Centre pédagogique communautaire

Il rassemble toute l'expertise professionnelle disponible en FWB et est chargé

- du pilotage pédagogique de l'enseignement obligatoire,
- de l'élaboration du projet éducatif de la FWB, des référentiels et des programmes, et
- de l'organisation de la formation initiale et continuée (enseignants et Chefs d'Établissements).

Il est constitué d'un **Conseil de l'enseignement communautaire**, composé en parts égales (par exemple cinq représentants par part) :

- de représentants élus par et parmi **l'ensemble des membres enseignants des CA** d'écoles et des **CE**,
- de représentants élus par et parmi **l'ensemble des membres parents et des membres cooptés des CA** d'écoles,
- de représentants désignés par les **universités**, les **hautes écoles** et les **I.E.P.S.** (instituts d'enseignement de promotion sociale),

l'exécutif étant un **Administrateur délégué** nommé par le Conseil pour un mandat à durée limitée renouvelable.

14. Des pouvoirs organisateurs élus

chargés de

- l'organisation de l'enseignement sur un territoire convenant à une gestion de proximité,
- la gestion administrative et technique de toutes les écoles sur son territoire,
- avec, en matière pédagogique, un rôle limité
 - à organiser les écoles autonomes et
 - à désigner les Chefs d'Etablissements.

Ce pouvoir organisateur démocratiquement élu pourrait être :

- OPTION 1 : la commune ou un groupement de commune, l'autorité étant exercée par le Conseil communal ou une Assemblée générale de représentants des Conseils communaux
- OPTION 2 : les bassins scolaires, l'autorité étant exercée par une Assemblée générale composée :
 - soit d'élus directs par la population,
 - soit de représentants des CA des écoles autonomes (un délégué des enseignants et un délégué des usagers par école),

son organe exécutif étant un **Directeur général** nommé par le Conseil communal ou l'Assemblée générale pour un mandat à durée limitée renouvelable.

Des écoles autogérées

Le CEDEP recommande que la gestion autonome des écoles soit assurée par un **Conseil d'Administration** (CA) composé de :

- deux représentants élus par les **enseignants**,
- un représentant élu par les **parents**
- un représentant élu par les **élèves**
- un représentant du **Pouvoir organisateur**,
- un représentant coopté des **milieux socio-économiques**

et du **Chef d'Etablissement** (CE) qui préside le Conseil et exécute ses décisions.

Le CA aura pour mission :

- la bonne tenue des comptes,
- l'établissement du budget et l'affectation des moyens,
- la formulation d'avis au PO sur l'engagement du personnel enseignant, administratif et ouvrier,
- la communication externe,
- l'élaboration du projet d'établissement et du rapport d'activité.

15. Une vraie mixité sociale

Toutes les écoles doivent assurer l'égalité des chances et offrir un enseignement performant à **tous** les enfants.

Notre système éducatif est profondément inégalitaire et peu performant : en matière de réussite scolaire, nous détenons la plus grande variance entre établissements de tous les pays évalués par l'OCDE.

Il faut rendre l'école **plus égalitaire**, moins ouverte aux parcours d'élèves guidés par la recherche de la facilité ou de l'élitisme.

Pour cela, il faut faciliter l'**hétérogénéisation sociale** des établissements scolaires, afin qu'elle profite aux faibles sans handicaper les forts, et accompagner les écoles dont les résultats sont les moins bons en les dotant d'un encadrement différencié.

TRANSFORMER : une formation de niveau universitaire pour tous les enseignants

16. Inciter les bonnes personnes à devenir enseignants

17. Renforcer la formation pédagogique des enseignants

18. Développer au maximum les potentialités des élèves

Il s'agit

- de **libérer les initiatives** dans le cadre de responsabilités bien définies,
- de fournir à tous les enseignants les **outils de perfectionnement professionnel** leur permettant de réussir à élever tous les enfants au maximum de leurs potentialités et de tendre vers la suppression du redoublement,
- d'encourager une certaine mobilité, de vivre l'exercice d'une charge comme une **expérience formative et évolutive** en termes d'aménagement de la carrière,
- et de gérer les personnels et leurs conditions de travail de façon que **chacun se sente bien dans son métier et son école**, car on ne fait jamais aussi bien que ce que l'on aime et est heureux de faire.

C'est l'amélioration de l'image d'enseignants plus cohérents, plus motivés, plus solidaires et plus heureux qui rendra le métier attractif et **fera reculer la pénurie.**

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des principes proposés ne pourra se faire que dans un climat de confiance, où chaque partie prenante se sentira pleinement rassurée sur le respect, au sein du nouveau système éducatif unifié, des principes auxquels elle tient plus particulièrement.

Pour le CEDEP, il s'agit des principes de la neutralité, du caractère démocratique des pouvoirs organisateurs et des organes de gestion autonome des écoles, ainsi que du contrôle de leur gestion par les mandataires publics.

Trois étapes :

1. **Décret-cadre du Parlement de la FWB**
2. **Centre pédagogique communautaire**
3. **Transformation du système éducatif**

CONCLUSIONS

Le CEDEP propose une véritable mutation de notre système éducatif : elle nécessite ...

- un travail de longue haleine dans toutes les écoles
- un travail préalable
 - de préparation,
 - d'appui et de formation des enseignants,
 - de réorganisation du système éducatif,
- une transformation progressive des réseaux,

... elle est faisable avec les moyens financiers disponibles ...

les moyens nécessaires pourront être dégagés notamment par :

- la suppression progressive des redoublements,
- la mise en commun des ressources humaines et matérielles dans le cadre d'un service public unifié regroupant tout le système éducatif,

... elle devra être fondée sur un accord politique stable ...

résultant d'un large débat démocratique en Communauté française, au sein non seulement de ses milieux politiques, mais aussi de la société tout entière,

... et pour la mener à bien en profondeur et dans la durée, elle devra ...

- être conduite avec compétence et conviction,
- susciter la confiance et l'adhésion de tous et
- mettre la communauté éducative tout entière en mouvement.

Le texte complet des propositions du CEDEP
« UN RÉSEAU SCOLAIRE UNIQUE ET PUBLIC »
est téléchargeable sur www.cedep.be

« L'utopie est le principe de tout progrès »

(Anatole France, 1910)

« Un bon projet est toujours adopté »

(Jacques Devooght, 1968)